

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 09 décembre 2021

Compte-rendu affiché le 16 décembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 03
décembre 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Caroline VARGIOLU

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Camille EL-BATAL, Bruno DANDOUY, Céline BALITRAN-FAURE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL

Pouvoirs :

David HORNUS à Stéphane GONZALEZ, Camille EL-BATAL à Aïcha BEZZAYER, Bruno DANDOUY à Laure LAURENT, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Eliane NAVILLE à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU
BUDGET ANNEXE LA MOUCHE

Délibération : 12.2021.164

Transmis en préfecture le : 15/12/2021

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

La présente délibération vise à ajuster les crédits votés lors du budget primitif. Pour modifier les prévisions initiales, il faut prévoir les ajustements par décision modificative.

La décision modificative proposée s'équilibre à +35 400,00 € en fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

- Chapitre 012 « Charges de personnel » : +35 400,00 €
Ajustement des crédits suite au prolongement d'un arrêt maladie et vacation non prévue.

RECETTES

- Chapitre 013 « Autres produits de gestion courante » : +9 400,00 €
Ajustement du montant des indemnités journalières suite à des absences pour maladies.
- Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : +26 000,00 €
Ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal Ville pour couvrir le déficit du budget annexe La Mouche.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°03.2021.029 du 25 mars 2021 relative à l'adoption du budget primitif 2021 ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, affaires générales, développement économique, ressources humaines et numérique » du 2 décembre 2021 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 au niveau des chapitres en section de fonctionnement, telle qu'elle est détaillée ci-après :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

	Exercice	2021	
		BP	DM n° 1
Chap voté	Libellé	Montant	Montant
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 563,78 €	
Total : Ordre		29 563,78 €	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	427 943,00 €	
012	CHARGES DE PERSONNEL	311 425,26 €	35 400,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	48 000,00 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	
Total : Réel		792 368,26 €	35 400,00 €
Total : Dépenses		821 932,04 €	35 400,00 €

RECETTES

	Exercice	2021	
	Etape	BP	DM n° 1
Chap voté	Libellé	Montant	Montant
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 690,00 €	
Total : Ordre		17 690,00 €	
013	ATTENUATION DE CHARGES		9 400,00 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVIC	79 900,00 €	
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	122 000,00 €	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	602 342,04 €	26 000,00 €
Total : Réel		804 242,04 €	35 400,00 €
Total : Recettes		821 932,04 €	35 400,00 €

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
